

# On ne change rien et on recommence

Après une première assemblée générale mouvementée suite à un désir de fusion de son président, l'association des Amis de la chapelle Saint-Roch tenait séance jeudi soir, avec un nouvel ordre du jour, la continuation.

L'association des Amis de la chapelle Saint-Roch tenait son assemblée générale jeudi soir. Le 17 mai dernier, une assemblée s'était tenue, mais avait tourné court pour cause de convocations non conformes. À ce moment, Jean-François Riotte souhaitait la fusionner avec celle qu'il a créée récemment, Les jardins de la chapelle Saint-Roch, au grand dam de Jean-Louis Bourdon et Jean-Luc Ganier,

deux membres de l'association (VM du 18 mai).

Cette fois, Jean-François Riotte a changé son fusil d'épaule. Il veut continuer avec « Les amis de la chapelle Saint-Roch », comme président. L'autre association, ne gèrera que le programme de l'année en cours car les événements (concerts et conférences) sont déjà programmés. Pour répondre à ses détracteurs et aux obligations de toute association, le trésorier, Marie Noëlle Riotte, a présenté les comptes de l'année 2017. Les recettes s'établissent à 40 949,90 €, les dépenses à 27 234,15 € et le solde de caisse à 32 602 €.

## Vifs échanges

Lors du rapport moral, Jean-François Riotte est revenu sur les désaccords qu'il a avec certains membres. Après quelques vifs échanges avec ses détracteurs au nombre de Jean-Louis et Marie-Claude Bourdon ou Jean-Luc Ganier, les deux parties ont souhaité « tourner la page ». Il était l'heure de voter pour élire six personnes au conseil d'administration, sachant que six fondateurs de l'association dont les Riotte, sont membres d'office selon les statuts. Il y avait neuf candidats dont Jean-Louis, Marie-Claude et Nicolas Bourdon. Jean-Luc Ganier ne peut se



Les six nouveaux membres du conseil d'administration de l'association ont été élus à bulletin secret. Les six autres, fondateurs de l'association, sont immuables sauf démission. Photo C.C.

présenter, n'étant pas à jour de cotisation. Avec une trentaine de présents, pour 179 adhérents, il y a 90 votes exprimés et un blanc. Lors de ce vote, Jean-François Riotte possède 51 pouvoirs.

Parmi les gens qui s'étaient levés publiquement contre le président, seul Jean-Louis Bourdon est élu avec 28 voix à égalité de voix avec Patricia Matton. Les quatre autres candidats élus re-

cueillent entre 62 et 69 voix. Les Amis de la chapelle Saint-Roch vont reprendre leur activité, la page de la fusion controversée est tournée.

Cédric CITRAIN

## 51

Le nombre de pouvoirs de vote que détenait le président Jean-François Riotte lors de cette assemblée où était présente une trentaine de personnes.